



QUID

Du respect de l'autorité des personnels ?

Ce jour vers 17h00, la détenue M a interpellé la surveillante d'étage en frappant à la porte de sa division du B2.

Sa requête: se rendre au service comptabilité, où elle aurait oublié un étui à lunettes.

La collègue refuse d'accéder à sa demande beaucoup trop tardive et rappelle à la détenue qu'elle n'a pas à s'y rendre d'elle-même.

N'ayant pas apprécié ce refus, la détenue, déjà trop connue pour son comportement « harceleur », a forcé le passage se dirigeant droit vers les escaliers en courant. La collègue très réactive, la poursuit et lui demande à plusieurs reprises de réintégrer sa division.

La détenue refusant d'obtempérer aux injonctions, la surveillante a dû utiliser la force strictement nécessaire en la saisissant par le bras, afin de la réintégrer dans sa division. **Sur le chemin, la détenue a essayé de se libérer, sans succès.**

Arrivée dans la division, la détenue s'est enfin calmée et s'est rendue d'elle-même dans sa cellule.

FO Justice félicite la collègue qui a su rétablir l'ordre dans sa division. La situation aurait pu dégénérer mais grâce au professionnalisme de l'agent, cela s'est déroulé sans encombre.

FO Justice déplore que l'autorité des personnels soit si souvent bafouée. Il n'est pas concevable de tolérer ces comportements irrespectueux, que subissent de plus en plus les agents.

Il est nécessaire que les détenues comprennent qu'elles ne peuvent pas tout dire et tout faire en toute impunité !

Chaque manquement dans le respect dû aux personnels dépositaires de l'autorité publique **doit faire l'objet d'une sanction disciplinaire à la hauteur.**

Il est primordial de rétablir l'autorité légitime des agents ! N'attendons pas !

FO Justice exige des sanctions disciplinaires dissuasives à toute récurrence d'irrespect envers les personnels.

Le 22 11 2022

